

Non-Électricien : AIPR Opérateur - Initial

Réf. **EYN-AIPR** · Habilitation électrique NF C 18-510

1.0 j

DURÉE

Présentation

Formation **initiale AIPR Opérateur** sur **7 heures (1 jour)** destinée aux **conducteurs d'engin** (mini-pelle, pelle, chargeuse, foreuse) et aux **opérateurs à pied** (poseur, terrassier, suiveur) intervenant sur des chantiers à proximité de réseaux. Conforme au **décret 2011-1241 du 5 octobre 2011** (réforme anti-endommagement) et à l'arrêté du 22 décembre 2015 fixant les modalités de l'AIPR.

L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est **obligatoire** pour tous les intervenants depuis le 1er janvier 2018. Elle est délivrée par l'employeur sur la base d'un **QCM national** de 30 questions (seuil de réussite 65%) administré par un centre habilité par le ministère. Cette session prépare au QCM Opérateur : connaissance de la réforme, DT-DICT, marquage-piquetage, distances minimales d'approche, conduite en cas de découverte d'un réseau non répertorié. Durée de validité du QCM : **5 ans**.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réforme anti-endommagement (décret 2011-1241) et situer son rôle d'opérateur : responsable de projet, exécutant, exploitant.
- Distinguer les 3 catégories d'AIPR (Concepteur, Encadrant, Opérateur) et leurs périmètres respectifs.

- Exploiter les informations d'une DT-DICT et exiger un marquage-piquetage conforme avant tout terrassement.
- Réussir le QCM national MEEM de 30 questions (seuil 65%) administré par un centre habilité, pour obtenir une attestation valable 5 ans.

Public visé

Conducteurs d'engins, opérateurs TP, conducteurs de travaux et ouvriers TP intervenant à proximité de réseaux enterrés ou aériens (gaz, électricité, télécom, eau). Maçons VRD, paysagistes, élagueurs intervenant sur la voie publique ou en domaine privé proche réseaux. QCM officiel ministériel obligatoire (arrêté du 22 décembre 2015 modifié).

Prérequis

- Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Programme détaillé

- Décret 2011-1241 et arrêté du 22 décembre 2015.
- Les acteurs : responsable de projet, exécutant, exploitant de réseaux.
- Les téléservices : guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).
- 3 catégories d'AIPR : Concepteur, Encadrant, Opérateur, qui fait quoi ?
- Déclaration de projet de travaux (DT) : qui la fait, quand, contenu.
- Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) : modalités.
- Investigations complémentaires : classes de précision A, B, C.
- Marquage-piquetage des réseaux sensibles avant terrassement.
- Distances minimales d'approche par domaine de tension.
- Conduite à tenir en cas de découverte d'un réseau non répertorié.
- Procédure d'arrêt de chantier (« arrêt-travaux ») et alerte.
- Conduite à tenir en cas d'endommagement d'un réseau (constat amiable, ATU).
- Test blanc sur 30 questions du QCM national Opérateur.

- Correction commentée et révision des points faibles.
- Délivrance d'une attestation de formation préparatoire.
- Inscription au QCM dans un centre habilité MEEM (passage indépendant).

Modalités d'évaluation

Évaluation par QCM officiel ministériel : 40 questions, seuil de réussite 60 % Passage sur la plateforme officielle du Ministère de la Transition Écologique (MTE) / INRS Délivrance d'une attestation de compétences valable 5 ans (durée recommandée, peut être réduite par l'employeur) Certificat de réalisation, établi pour justifier la réalisation de l'action (art. R.6313-3)

Certification & validation

AIPR Opérateur délivrée après réussite au QCM. Validité : 5 ans.

Informations pratiques

Format : Inter & Intra-entreprise, nous nous déplaçons dans vos locaux

Délai de réponse devis : sous 24 h ouvrées

Délai d'accès : 11 jours ouvrés à compter de la confirmation

Accessibilité : Locaux PMR. Adaptations pédagogiques possibles (rythme, supports, modalités d'évaluation). Échange préalable systématique avec le référent handicap pour évaluer la faisabilité et personnaliser le parcours. Liens utiles : agefiph.fr, crfh.handicap.gouv.fr.

Moyens pédagogiques : Formation dispensée en présentiel, en visio ou en format hybride selon la formation. Alternance théorie (40 %) et pratique (60 %), avec manipulation de matériel réel et EPI fournis en présentiel. Effectif limité, pour une mise en pratique individuelle de chaque stagiaire.